

ANNONCES LÉGALES

Divers

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION
SUCCESSION A CONCURRENCE
DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006

Dépôt de l'inventaire reçu par Maître Philippe de GAIL, notaire à 67000 STRASBOURG, 6 rue Gustave Klotz, en date du 15 mai 2018, enregistré auprès du Tribunal de Grande Instance d'ÉVREUX le 6 décembre 2019 sous le numéro RG 18/00686

Maître Philippe de GAIL a dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoraux suite : - à l'ouverture de la succession de :

Monsieur Robert Charles Louis Albert WATTEBLE, en son vivant chef de service en préfecture retraité, veuf de Madame Odile Maria Elise RENNER, demeurant à SAINTE-OPPORTUNE-L-MARE (27680) 865 chemin de la Mare Bardin.

Né à VALOGNES (50700), le 4 octobre 1918.
Décédé à SAINT-GERMAIN-VILLAGE (27500) (FRANCE) le 26 juin 2016.

- à l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par :
1°) Monsieur Patrick Charles Louis WATTEBLE, docteur en chirurgie dentaire, et Madame Martine Françoise MELISSARI, professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à PUGET (84360) 1222 chemin de la Baronne.

Monsieur est né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 18 novembre 1944.
Madame est née à CHAMALIERES (63400) le 17 octobre 1952.

Mariés à la mairie de ISTRES (13800) , le 11 août 2005 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Sabine RAYNAUD, notaire à CADENET (84160), le 4 juillet 2005.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.
2°) Madame Brigitte Christiane Janine WATTEBLE, retraitée, demeurant à STRASBOURG (67000) 21 rue du Tintoret.

Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 14 août 1948.
Divorcée de Monsieur Jean Paul FUCHS suivant jugement rendu par le

Tribunal de grande instance de STRASBOURG (67000) le 5 novembre 2010, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
3°) Monsieur Pierre Jean François WATTEBLE, retraité, époux de Madame Françoise Marie HUBER, demeurant à GEISPOLSHEIM (67118) 13 rue du Pont du Péage.

Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 3 mai 1950.

Marié à la mairie de COLMAR (68000) le 14 avril 1973 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Paul PFEIFFER, notaire à JEBSHEIM (68320), le 26 février 1973.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.
4°) Monsieur Olivier WATTEBLE, cadre bancaire, époux de Madame Michèle Emilie ANTHONY, demeurant à STRASBOURG (67000) 1 rue Paul Muller Simonis.

Né à STRASBOURG (67000) le 28 août 1968.
Marié à la mairie de STRASBOURG (67000) le 16 octobre 2004 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Samuel CAMISAN, notaire à FEGERSHEIM (67640), le 20 septembre 2004.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.
5°) Madame Christine Lucienne WATTEBLE, enseignante, épouse de Monsieur Fernand HELMER, demeurant à MORSBRONN-LES-BAINS (67360) 22 rue du Moulin.

Née à STRASBOURG (67000) le 22 septembre 1969.
Mariée à la mairie de BITCHE (57230) le 22 août 1998 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Raymond KREBS, notaire à STRASBOURG, le 28 juillet 1998.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
6°) Monsieur Philippe WATTEBLE, pharmacien, époux de Madame Delphine Anne Jacqueline SIAT, demeurant à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) 28 rue du Raisin.

Né à STRASBOURG (67000) le 29 novembre 1975.
Marié à la mairie de ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) le 13 mai 2014 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Mathieu GROSCLAUDE, notaire à LAUTERBOURG (67630), le 1er février 2017.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
7°) Madame Céline WATTEBLE, vétérinaire, demeurant à SAINT-XANDRE (17138) 9 rue Louison Bobet

Née à STRASBOURG (67000) le 16 janvier 1978.
Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.

N°65 / 2019

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT
PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1 à L.151-48 et L.153-1 à L.153-60 ainsi que R.151-1 à R.151-55 et R.153-1 à R.153-22, relatifs au contenu et aux modalités d'élaboration et de révision d'un Plan Local de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018 qui engage la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 28 juin 2019,

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement, les documents graphiques, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les Annexes ;

Vu la phase de concertation menée depuis septembre 2018 et jusqu'à ce jour ;

Considérant que la procédure de révision du document d'urbanisme a été initiée par délibération du Conseil Municipal, le 28 septembre 2018,

Considérant que cette procédure a abouti au dossier de PLU qui doit être arrêté par le Conseil

Municipal avant d'être transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux communes limitrophes (ce dossier sera soumis ultérieurement à enquête publique),

Considérant qu'afin que ce projet soit véritablement partagé, il a été donné une place importante à la concertation, la consultation des habitants et des acteurs locaux et que cela a constitué une des clefs de la réalisation de ce projet communal,

Considérant que pour cela, une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme® a été mise en place et a permis d'ancrer la procédure dans les politiques de développement de la Commune :

- sensibilisation des habitants, concertation avec les acteurs... ;

Considérant ainsi, que tel que présenté dans le bilan de la concertation ci-joint, les actions de concertation suivantes ont notamment été menées durant toute la procédure de l'élaboration :

- Affichage de la délibération en mairie ;
- Mise à disposition d'un registre sur lequel chacun a pu consigner ses observations ;

- Organisation d'ateliers avec le public et de réunion publique ;

- Parution dans un journal municipal ou le bulletin municipal ou sur le site Internet de la commune avec rappel des autres modalités et des objectifs poursuivis, puis compte-rendu succinct des ateliers et réunions publiques.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux Personnes Publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes,

Considérant que conformément aux articles L.151-12 et L.151-13 du Code de l'urbanisme, la Commune doit saisir la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), pour avis sur les secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL) et les extensions et annexes autorisées en zones agricoles et naturelles,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de tirer le bilan de la concertation, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

Article 2 : Décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 3 : Dit que le dossier de PLU est soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux communes limitrophes,

Article 4 : Décide de saisir la CDPENAF, pour avis, dans le cadre des articles L.151-12 et L.151-13 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux modalités de concertation définies par la délibération du 28 septembre 2018, le dossier définitif du projet arrêté ce jour par le Conseil Municipal sera tenu à disposition du public en Mairie.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé

dans le département.
Pièces jointes à la présente délibération :

- Dossier de projet du PLU ;
- Rapport de présentation

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Règlement et documents graphiques
- Annexes
- Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Bilan de la concertation.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,
Ezy sur Eure le 18 octobre 2019
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur :
027-212702302-20191024-110-19-DE
Réception par le Préfet : 24/10/2019
Publication / 24/10/2019



Hélène Bourbouloux
Jean-François Blanc
Gaël Couturier
Cécile Dür
Benjamin Tamboise
Nathalie Leboucher
Sylvain Hustaix
Charlotte Fort

RECHERCHE DE REPRENEURS
POUR ENTREPRISE
EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

SCEA CHAPRON

Activité d'horticulture/floriculture (principalement des plantes à massif)
Située en Haute Normandie, CORMEILLES (27) Exploitant environ 14 400 m² de serres

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 27 décembre 2019 à 12h00

Les tiers sont invités remettre leur offre (conforme à l'article L.642-2 du code de commerce) en 6 exemplaires (dont 1 non relié) l'administrateur judiciaire. L'accès à une data room électronique sera autorisé au candidat sur demande écrite contenant **présentation succincte du candidat** à la reprise, après régularisation d'un **engagement de confidentialité** et la **signature du règlement de la data room**. Référence à rappeler : 7346

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par télécopie ou e-mail auprès de :

SELARL FHB – administrateurs judiciaires associés – Maître Nathalie LÉBOUCHER

17, rue du Port – 27400 Louviers - www.fhb.eu - Fax : 02 32 61 45 35 e-mail : matthieu.lorette@fhb.eu - ophelie.pinguet@fhb.eu

Enquêtes publiques



**RECTIFICATIF DANS L'ANNONCE
PARUE DANS LE PARIS
NORMANDIE EURE DU 18
DÉCEMBRE 2019 IL CONVENAIT
DE LIRE**

Ville de Serquigny

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 11 décembre 2019, le maire de la commune de SERQUIGNY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de Serquigny.

A cet effet, Madame Marie-Rose ZEYMES a été désignée, en qualité de commissaire-enquêtrice, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours, du jeudi 2 janvier 2020, à 9 heures, au lundi 3 février 2020 - 17h à la mairie de Serquigny.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront mis à disposition du public, à la mairie de Serquigny pendant toute la durée de l'enquête. Egalement, les pièces du dossier d'enquête seront consultables, sur le site internet suivant : www.serquigny.fr.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public, à la mairie, pour consulter le dossier.

Les observations pourront être consignées par le Public :

sur le registre déposé en mairie

par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de SERQUIGNY

par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@serquigny.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations P.L.U. pour la commissaire enquêtrice ».

La commissaire enquêtrice recevra le public à la mairie, les jours et heures suivants :

- Le jeudi 2 janvier 2020, de 9h à 12 h.

- Le Samedi 11 janvier 2020, de 9h à 12h.

- Le Vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h.

- Le Lundi 3 février 2020 de 14 h à 17h.

Son rapport et ses conclusions motivées, seront déposés à la mairie de Serquigny, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés par le public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie ou sur le site Internet www.serquigny.fr.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 11 décembre 2019, le maire de la commune de SERQUIGNY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de Serquigny.

A cet effet, Madame Marie-Rose ZEYMES a été désignée, en qualité de commissaire-enquêtrice, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours, du jeudi 2 janvier 2020, à 9 heures, au lundi 3 février 2020 - 17h à la mairie de Serquigny.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront mis à disposition du public, à la mairie de Serquigny pendant toute la durée de l'enquête. Egalement, les pièces du dossier d'enquête seront consultables, sur le site internet suivant : www.serquigny.fr.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public, à la mairie, pour consulter le dossier.

Les observations pourront être consignées par le Public :

sur le registre déposé en mairie

par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de SERQUIGNY

par voie électronique à l'adresse suivante : **mairie@serquigny.fr** (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations P.L.U. pour la commissaire enquêtrice ».

La commissaire enquêtrice recevra le public à la mairie, les jours et heures suivants :

- Le jeudi 2 janvier 2020, de 9h à 12 h.

- Le Samedi 11 janvier 2020, de 9h à 12h.

- Le Vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h.

- Le Lundi 3 février 2020 de 14 h à 17h.

Son rapport et ses conclusions motivées, seront déposés à la mairie de Serquigny, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés par le public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie ou sur le site Internet www.serquigny.fr.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/11/2019 il a été constitué une SCI dénommée : **SCI CESYOL**

Siège social : 18 rue du Puits Carré 27000 ÉVREUX

Capital : 100 €

Objet social : Achat, Vente, rénovation, location et gestion de biens immobiliers

Gérance : M BRICE Olivier demeurant 18 rue du Puits carré 27000 ÉVREUX

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ÉVREUX.

Dénomination sociale : FERTIVEXIN

Forme : SAS en liquidation

Siège social : Rue de la Déshydratation 27150 Saussay-la-Campagne

Capital social : 240 000 euros. Numéro SIREN 791 092 125 RCS Evreux

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 octobre 2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable. Eric DELACOUR demeurant 15 avenue Mac-Mahon 75017 Paris a été nommé en qualité de liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au 15 avenue Mac-Mahon 75017 Paris, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS d'Evreux.

Pour avis et mention.

AUTOMOBILE

Achat

ACHETE CASH TOUS
TYPE DE VEHICULES

Au meilleur prix
Utilitaires, 4x4, camping-car, caravane, voiture sans permis, cabriolet, camion magasin, camion benne / nacelle et dépanneuse

A partir de l'année 2000, avec ou sans CT même fort km

Déplacement 7/7
Tél : 06.59.50.45.26.

ACHETE.Tous types de
véhicules.Camping
Car , Berlines , 4x4,
Utilitaires...état
indif, avec ou ss CT
même fort km ou pro-
blèmes moteur,se
déplace.Paiement
comptant. **Tél :**
06.33.23.20.25.VOUS AVEZ UNE VOITURE
À VENDRE ?

UTILISEZ NOS PETITES
ANNONCES
AUTOMOBILES !

PARIS NORMANDIE
— ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES —

**ASSURE LA PUBLICATION
DE VOS ANNONCES LÉGALES**

normandielegaleplus.com 02 32 08 37 10 legale@presse-normande.com